

Pénibilité : Prévention et Réparation

La direction a convoqué les organisations syndicales pour une première réunion sur la pénibilité. Celle-ci s'est tenue le 27 septembre et concerne le Groupe Michelin.

La direction a présenté un diagnostic sur le nombre de salariés impactés par la pénibilité, le constat est alarmant : le taux de l'effectif concerné par les facteurs pénibilité est de 62 % de salariés qui sont touchés. La direction reconnaît qu'il y a de la pénibilité dans les ateliers, mais elle ne veut pas parler des risques psychosociaux, de la souffrance au travail, ni du stress, etc... La direction dit qu'il n'y aura pas réparation par des départs anticipés en retraite.

Pour la CGT, on veut parler de tout l'effectif inscrit dans le groupe et parler prévention et réparation avec un départ anticipé.

Michelin fait, comme dans la Branche du Caoutchouc, il refuse de discuter la réparation.

Il faut que toutes les organisations syndicales, chez Michelin, prennent la même position, comme elles l'ont fait dans la Branche à Paris le 18 juillet dernier, par la déclaration ci-dessous :

Pour cela, LA CGT REVENDIQUE :

Le temps pendant lequel le ou la salarié(e) a subi une pénibilité ouvre un droit proportionnel à l'exposition.

Pour un an de travail pénible, le départ sera anticipé de 3 mois (exemple : 20 ans de travaux pénibles donnent droit à 5 ans de départ anticipé). Après 15 ans de travaux pénibles, il sera recherché, avec l'accord du salarié, prioritairement un poste non pénible ou à défaut moins pénible, avec maintien de la rémunération.

Ceci doit impérativement passer par une évolution de carrière dirigée par une véritable politique de formation professionnelle permettant d'acquérir les connaissances pour sortir du carcan des métiers pénibles.

DÉCLARATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DU CAOUTCHOUC CGT ; CFE-CGC ; CFDT ; FO ; CFTC:

Les organisations syndicales signataires de ce courrier vous informent qu'il n'y aura pas de signature d'accord sur la pénibilité dans la Branche du Caoutchouc, si celui-ci ne comporte pas les deux volets :

- *Prévention*
- *Réparation/Compensation (ou, au-delà des mots, un volet se rapportant à ces problématiques).*

Pour la CGT : nous ne sommes pas pressés, prenons le temps, car il est inadmissible de laisser des salariés usés au travail pour leurs seuls profits !

Pourtant, dans certaines branches, comme par exemple le Pétrole, des mesures de compensation relatives au travail posté ont été signées, cela va de 12 mois à 4 ans.

Pourquoi dans le pétrole, c'est possible et rien chez Michelin, il est à croire que ce serait une promenade de santé de venir travailler dans le Groupe ?...

Pourtant à une certaine époque, la direction a bien reconnu la pénibilité pour vider les usines se servant des plans soi-disant sociaux (CCA), avec les 15 ans au poste de travail de nuit. Mais il est vrai que c'était avec les aides des Pouvoirs Publics pour le financement.

Le "fric" existe pour payer ces mesures !

Agir ou subir, telle est la question qui nous est posée. Il faut une mobilisation à la hauteur pour obliger l'entreprise à négocier la réparation !

Le premier rendez-vous que vous propose la CGT est **le 11 octobre prochain lors de la manifestation à 10H30 devant le port de Vannes.**

Elan Vers l'Excellence :

*Michelin nous remet une couche concernant notre « **incompétence** » dans notre travail.*

*Alors qu'on vous demande toujours : plus de production, plus de responsabilité, plus de flexibilité, par contre côté salaire, le « **PLUS** » chez Michelin est inexistant*

On vous fait déjà subir des pressions en vous empêchant d'aller au toilette ou de vous désaltéré etc...pendant la première et la dernière heure de votre dure journée de labeur.

On voit le respect que l'entreprise Michelin porte envers ses salariés (plusieurs relevées de fait on déjà été constatés).

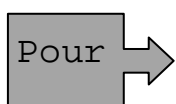
A vous d'en tirer les conséquences et d'exprimer votre mécontentement lors de l'action de grève du 11 Octobre.

SALAIRES :

Un dossier très sensible que l'on ne doit pas laisser de côté, c'est celui des salaires. S'il n'y a pas de mobilisation importante, il ne faudra pas attendre grand chose de la réunion sur les salaires au mois de décembre.

Bien sur, il y a la prime PPVA que l'on va percevoir. Mais elle ne sera pas aussi importante que l'annonce faite par le Gouvernement à grand renfort médiatique, elle sera proportionnelle au salaire. Lors de la négociation, la CGT a demandé l'ouverture de négociations sur les salaires.

C'est pour cela que la CGT vous appelle le 11 octobre pour une action national



La défense du pouvoir d'achat, la reconnaissance de la pénibilité, la défense de la protection sociale et de l'emploi...



Rendez vous à 9H30 avec une prise de parole devant l'entrée Michelin Vannes

Grève et arrêts de travail :

Equipe A et 2 X 4 à 9H30 le 11 octobre

Equipe Bà 17H30 le 11 octobre

Equipe Cà 1H30 la veille afin de se rendre à la manifestation.

Pour les EFS : 4H00 de grèves fin d'équipe le dimanche 9 octobre